



COMITE SYNDICAL



DELIBERATION N°12-03

L'an deux mille douze,
Le 16 février, à Chalons en Champagne

Date de convocation	17 janvier 2012
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	36 titulaires
+ Suppléants	36 suppléants
+ Présents	19
+ vote par procuration	2

Étaient présents :

M. Daniel BEGUIN (Président de séance), M. François BUSSIERE, M. Daniel COURTAUX, M. Robert COURTY, M. André DEGUIS, M. Olivier GUCKERT, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, M. Simon LECLERC, M. Jean PANCHER, M. Pierre PANDINI (qui a reçu pouvoir de M. Wallendorf), M. Claude PHILIPPE, M. Christian BORGNIET, Mme Morgane PITEL, M. Jean-Luc GRABOWSKI, M. Daniel TOURNAY, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Franck TUOT, M. Alain VERNEAU (qui a reçu pouvoir de M. Jannot)

Objet de la délibération :

Reprise des résultats 2011

Le Comité Syndical de l'EPAMA, à l'unanimité, décide de procéder à la reprise des résultats de l'exercice budgétaire 2011 au budget primitif pour l'exercice 2012 de la manière suivante :

- Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent reporté au compte 002 pour : 693 630,73 €
- Affectation au 1068 pour le financement de la section d'investissement de : 20 000 €
- Le résultat de clôture de la section d'investissement présente un déficit reporté au compte 001 pour : 572 607,98 €.

Le Président de l'EPAMA

Jean-Paul BACHY

